



À Saint-Éloy-les-Mines, le 26 mai 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 mai 2021 par voie dématérialisée, s'est réuni à l'Espace de vie Rurale à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD, Michel BANCAREL, Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT, Didier BOURNAT, Karine BOURNAT-GONZALEZ, François BRUNET, Jean-Claude CAZEAU, Guy CHARTOIRE, Daniel CLUZEL, Jacqueline DUBOISSET, Claude DUBOSCLARD, Laurent DUMAS, Sylvain DURIN, Jérôme GAUMET, Marc GIDEL, Patrick GIDEL, Bernadette GOURSON, Gilles GOUYON, Bernard GRAND, Jean-Jacques GRZYBOWSKI, Christian JEROME, Jocelyne LELONG, Claire LEMPEREUR, Jean-Jacques LOUIS-FERANDON, Sabine MICHEL, Christiane MOUGEL, Roger OLLIER, Laurence ORIOL, Anthony PALERMO, Bernard PENY, Margaux PIQUELLE, Florence RENARD, Alain ROBERT, Christophe SARRE, Jean-Marc SAUTERAU, Odile SOULIER, Jacques THOMAS,

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Denis ASTRUC a donné pouvoir à Christophe SARRE, Gwladys COUDERT a donné procuration à Jacqueline DUBOISSET, Bernard FAVIER a donné procuration à Gilles GOUYON, Pascale JEAN a donné procuration à Bernard GRAND, Michèle MEUNIER a donné procuration à Sylvain DURIN, Marie-Thérèse SIKORA a donné procuration à Alain ROBERT,

Excusés remplacés par le suppléant : Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX, Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN,

Excusés : Marc BEAUMONT, Pierrette DAFFIX-RAY, Aurélie DEFRETIERE, Robert DUBUIS, Annelise DURON, Jean-Claude GAILLARD, David SABY,

Secrétaire : Margaux PIQUELLE,

En Exercice : 53

-

Présents : 40

-

Votants : 46

-

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président présente M. Manuel, nouveau chargé de développement économique et M. Menard stagiaire au pôle développement économique. Il ajoute que le futur DGS devrait être bientôt recruté.

Il indique que le planning des travaux de restructuration de la médiathèque est respecté.

Il précise également que la prochaine Conférence des Maires portera sur l'Habitat.

ADMINISTRATION GENERALE

01- Ouverture de compte de dépôt de fonds Trésor à La Poste

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui rappelle qu'il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se mettre en conformité avec l'obligation légale de proposer aux usagers, une solution de paiement en ligne et la réduction de la gestion du numéraire, en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Il convient donc de faire évoluer la gestion des régies.

L'ouverture d'un compte Dépôts de Fonds Trésor (DFT) est un préalable indispensable. Pour l'encaissement des recettes des régies de la médiathèque et des spectacles, il est nécessaire d'ouvrir pour chacune de ces régies un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT). Celui-ci permet en effet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor public et donc un «créditement» accéléré de la trésorerie de la collectivité. En outre, l'existence d'un DFT facilite la mise en place des paiements par carte bancaire par un Terminal de Paiement Électronique (TPE).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'ouvrir un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor :
 - pour la régie médiathèque
 - pour la régie spectacle

- d'adhérer au système d'acceptation des paiements par carte bancaire
 - pour la régie médiathèque
 - pour la régie spectacle

M. Chartoire alerte l'ensemble des élus en précisant que la mise en place d'un TPE n'est pas obligatoire et que les frais associés sont exorbitants.

Le Président répond qu'il s'agit avant tout d'un service rendu à la population et que de nos jours, la carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé.

Abstention M. Chartoire
Adopté à l'unanimité

02- Décision modificative

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui indique qu'il est nécessaire de renouveler l'ensemble des antivirus du parc informatique pour un montant de 5000 € à échéance du 1 er juin prochain, et de prévoir le renouvellement et la création de nouvelles adresses mail pour 3000 €. Ces dépenses n'ont pas été prévu au budget et sont indispensables pour la sécurité des données informatiques de la collectivité ainsi que pour l'arrivée des nouveaux agents.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'effectuer la décision modificative suivante :

Sur le budget principal :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT ^e / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATION NON INDIVIDUALISEE		8 000,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313 2	8 000,00		
OP : EQUIPEMENT DIVERS MATERIEL ET MOBIL				8 000,00
Concessions et droits similaires			2051 3	8 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		8 000,00		8 000,00

Mme Lempereur demande quelle est la durée du contrat.

Mme Bournat-Gonzalez répond quelle est de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

03-Création d'emplois non-permanents – Contrats de Projet

Le Président laisse la parole à Mme Bournat-Gonzalez qui rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain des besoins en ingénierie étaient identifiés.

Il est proposé au Conseil Communautaire de permettre le recrutement des agents contractuels, sur des emplois non-permanents dénommés contrats de projets, comme ci-dessous :

PROJET	Nombre d'emploi	Catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Programme Petites Villes de Demain	3	Catégorie A	Chef de projet PVD	35h
		Catégorie B	Manager de commerce	35h
		Catégorie C	Conseiller numérique	35h

Le Président rappelle que ces emplois sont subventionnés.

M. Cazeau demande si le recrutement sur le poste de conseiller numérique est compliqué au vu du salaire proposé.

M. Palermo précise que les débutants sont acceptés et qu'une formation de 4 mois est prévue à la prise de poste.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

04-Plan de relance local

Le Président laisse la parole à M. Palermo qui indique que pour diminuer l'impact de la crise due au Covid 19 sur les entreprises de son territoire, la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy a décidé de participer à l'effort général de soutien économique aux entreprises, cet effort se cumulant aux aides déjà mises en place par l'Etat et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de pouvoir mener à bien cette opération de soutien aux entreprises, la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy a rédigé une convention avec la Région, collectivité compétente en matière d'aides économiques. Cette convention est présentée dans les documents joints à la convocation qui a été adressée aux élus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de partenariat avec le Conseil régionale AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, dispositif intitulé « Coup de pouce » portant délégation exceptionnelle de compétence d'attribution d'aides directes aux entreprises à l'EPCI,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- de déléguer au Président, exécutif de l'EPCI, le pouvoir de décider de l'attribution d'aides directes aux entreprises, après instruction des dossiers en Commission,
- d'approuver le règlement financier de ce dispositif d'aides,
- de dire que l'allocation des fonds sera exécutée conformément audit règlement.

M. Robert demande pourquoi il n'y a que 2 paliers d'aides et non 3. Il prend l'exemple des salons de coiffure restés ouverts tandis que les salons d'esthétique sont restés fermés lors du dernier confinement. Il considère regrettable que ce plan d'aide ne tienne pas compte de certaines différences de situations.

M. Palermo répond que c'est une bonne idée mais que les dossiers seraient plus lourds à monter.

M. Sauterau précise que l'intérêt n'est pas d'inonder les potentiels bénéficiaires de papier.

M. Palermo rappelle que la convention doit passer le 4 juin à la Région et que si des modifications sont apportées, la mise en place serait alors reportée.

Adopté à l'unanimité

05- Attribution de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds A 89

Le Président laisse la parole à M. Palermo qui indique que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu dans le cadre du Fonds A 89 les dossiers de demande de subvention listés dans le tableau ci-dessous :

NOM ENTREPRISE	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT des travaux ou acquisitions	FISAC	REGION	Plafond de subvention FONDS A89	TAUX D'AIDE Fonds A89
GARAGE du PRIEURE	Garage Réparation/ Vente & Station-Service	Route de Clermont,63700 Montaigut en Combrailles	Suite à la reprise du Garage "Le Relais du Prieuré" comptant 30 ans d'existence et 4 salariés, la subvention a été sollicitée pour soutenir les investissements de 2021 en vue de ne pas solliciter de nouvel emprunt . L'investissement est principalement voué à des Travaux de Modernisation et de réfection des locaux et installations, acquisition de matériel professionnel.	55 524,33 €	inéligible	10 000,00 €	5 552,43 €	10,00%
EURL CROCOPIC	Maroquinerie Artisanale	Maison de l'entrepreneur , Rue des Chazelles, 63700 Saint Eloy Les Mines	L'atelier sera installé dans les locaux de la maison de l'entrepreneur et ne disposera pas de magasin accessible à la clientèle. La viabilité de l'activité devra passer par un modèle commercial numérique construit autour d'un site de e-commerce en cours de construction, une présence sur les réseaux sociaux et en physique sur les salons nationaux...Ainsi l'investissement est essentiellement prévu pour le démarrage de l'activité : Site WEB, acquisition de matériel professionnel , équipement et mobilier	32 889,81 €	inéligible		6 257,44 €	19,03%
SCI HFLBM	Station Service/ Bar	Avenue du Bourbonnais, 63700 Montaigut en Combrailles	La reprise de la station service a eu lieu en 2019 ainsi que l'unique débit de tabac, auquel s'est ajouté un dépôt de pain et la vente de cartes de pêche. Les nouveaux exploitants envisagent de développer l'établissement en aménageant une terrasse a l arriere pour l'accueil de la clientèle du bar, offre inexistante actuellement à Montaigut et régulièrement suggérée. L'investissement vise	17 379,17 €	inéligible		3 475,83 €	20,00%

			donc l'Aménagement de la terrasse arrière avec création d'un accès extérieur avec garde-corps.					
RB AUTOS	Prestations d'entretien et réparation automobile classique	6 rue des jardins, 63390 Saint Gervais d'Auvergne	Le propriétaire a discerné un besoin non satisfait localement, bien qu'un garage soit déjà en activité sur la commune. Le garage se consacrera en priorité à des prestations d'entretien et de réparation automobile classique. une possibilité de développer l'activité avec du dépannage est envisagée après 3 années d'exploitation. La demande de subvention permettra de financer l'acquisition de matériel professionnel nécessaire à l'exploitation du garage	14 227,29 €	inéligible	2 845,46 €	1 422,73 €	10,00%
SCI Nozibee	ETA/TP, location de matériel	Ldt La Boule, 63700 Saint Eloy Les Mines	Installée depuis 2004, l'entreprise envisage de développer la visibilité du local commercial pour tirer pleinement profit de l'emplacement, en réhabilitant la devanture et la façade commerciale. La demande de subvention est proposée pour aider au financement de ces travaux.	52 552,00 €	inéligible		5 255,20 €	10,00%
Dumas Construction	BTP, Maçonnerie	Ldt La Riberolle, 63330 Bussières-Près-Pionsat	Afin de concrétiser les opportunités de développement de l'entreprise (Notamment la création de 3 emplois, 1 CDI et 2 CDD) et répondre à une demande croissante, la subvention permettra l'achat d'un camion en accompagnant l'entreprise dans ce sens.	65 000,00 €	inéligible		6 500,00 €	10,00%
				237 572,60 €	0,00 €	12 845,46 €	28 463,63 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacune de ces entreprises, dans le cadre du Fonds A89, une subvention calculée en appliquant le taux de subvention précisé dans le tableau ci-dessus au montant définitif HT des travaux ou acquisitions. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention également précisé dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Palermo remarque une augmentation des créations d'entreprises même durant la période COVID.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

06- Accords de subventions dans le cadre de l'Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Président laisse la parole à M. Gaumet qui indique que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu dans le cadre de l'OPAH les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
Monsieur PICADET Jean	PO	La Pêche Piron 63700 Montaigut en combrailles	Travaux d'adaptation	4 641 €	232,05 €	5%	2 321 €	55%
Monsieur BORLANT Alain	PO	21, rue Jean Jaurès 63700 Saint Eloy Les Mines	Travaux d'économie et d'Adaptation	30 318 €	1 000,00 €	5%	22 000,00 €	73%

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Gaumet rappelle que l'OPAH actuelle prend fin en octobre 2022. Il indique qu'il faudra prochainement lancer une étude pré opérationnelle pour préparer une nouvelle OPAH qui concernera la totalité du territoire.

M. Chartoire indique qu'il est difficile de joindre l'ANAH, il précise qu'ils ne sont plus joignables par téléphone et sont disponibles uniquement par mail. Il souligne également le fait que le versement des subventions se fait difficilement.

M. Gaumet propose au Président que le nouveau dispositif soit présenté en Conférence des maires et en profiter pour faire intervenir l'ANAH.

Adopté à l'unanimité

07-Accords de subventions dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le Président laisse la parole à M. Gaumet qui présente les dossiers de demande de subvention qui ont été reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Madame DENNERY Mylène	PO	Le Marchadier Ouest 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Précarité Energétique	26 988 €	1 000,00 €	5%	18 493,90 €	69%
Madame BELLOCQ Geneviève	PO	Lieu-dit LAROCHE 63330 PIONSAT	Précarité Energétique	16 227 €	811,35 €	5%	12 047,60 €	74%
Madame BLANCHARD Christiane	PO	Lieu-Dit Les COMBES 63390 Saint-Gervais d'Auvergne	Précarité Energétique	4900,98 €	245,00 €	5%	3 185,59 €	65%

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la

Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fin de séance délibérative 19h08

Le Président précise qu'il est important que le territoire se développe en matière de numérique, d'économie et d'habitat pour accueillir de nouvelles populations.

Il rappelle que la prochaine Conférence des maires portera sur l'Habitat et qu'il faudra faire intervenir l'ANAH.

M. Gidel indique que la Région a mis en place le dispositif Contrat Ambition mais que les dossiers sont toujours en attente. Après une relance, la Région l'a redirigé vers la Communauté de Communes. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

Le Président indique qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

M. Palermo suggère aux communes concernées d'adresser un courrier groupé à la Région.